

Le 9 mars 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DANS LA MEUSE

**En Grand Est, les nouveaux Conseils territoriaux de santé (CTS), organe réglementaire de la démocratie sanitaire, s'installent sur la maille départementale afin de renforcer la concertation de l'ensemble des partenaires (usagers, élus, professionnels de santé, institutionnels) sur les projets de santé dans la suite des CNR et au moment de l'élaboration du nouveau PRS 2023-2028.**

**Dans la Meuse, le CTS réuni le 7 mars 2023 a élu Président, Monsieur Franck BRIEY, directeur général de l'ADAPEIM et représentant de l'organisation professionnelle NEXEM, et Vice-Présidente Madame Colette FERON-GRENOUILLEAU, membre du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).**

L'ARS Grand Est a arrêté, le 26 septembre 2022, 10 territoires de démocratie sanitaire (TDS), correspondant au découpage départemental, après avoir recueilli les avis du préfet de région, de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ainsi que des collectivités territoriales concernées.

Ces territoires de démocratie sanitaire ont été redéfinis sur cette maille territoriale afin de renforcer une coordination des politiques de santé à un niveau plus propice à l'expression des différentes composantes du système de santé. Ils doivent permettre, dans chaque territoire, la mise en cohérence des projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales et la prise en compte de l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.

#### **Les Conseils territoriaux de santé :**

- Contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi, et à l'évaluation du Projet régional de santé (PRS), en particulier concernant l'organisation des parcours de santé,
- Participent à l'élaboration du diagnostic territorial partagé en identifiant les besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population tout en s'appuyant sur des données d'observation,
- Donnent un avis sur le diagnostic territorial partagé et le projet territorial de santé mentale,
- Sont informés de la création des plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé, et de la signature des contrats locaux de santé,
- Veillent à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.
- Le Conseil territorial de santé peut adresser au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

Les Conseils territoriaux de santé sont composés de 50 membres, ayant un mandat de 5 ans renouvelable, répartis en 6 collèges :

- Collège 1 : représentant les professionnels et offreurs des services de santé,
- Collège 2 : représentant les usagers et associations d'usagers,
- Collège 3 : représentant les collectivités locales du territoire de santé concerné,
- Collège 4 : représentant l'État et les organismes de sécurité sociale,
- Collège 5 : composé de 2 personnalités qualifiées,
- Collège 6 : composé des Parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné et du membre représentant d'un comité des massifs

Chaque Conseil Territorial de Santé (CTS) est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale (CSSM) et d'une commission territoriale des usagers (CTU).

---

### MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil Territorial de Santé est un constituant majeur de la démocratie en santé. Il s'inscrit dans une logique au plus proche du territoire en y associant le plus grand nombre d'acteurs qui le constitue. Mon ambition, en ma qualité de Président, est de pouvoir inscrire le CTS de la Meuse dans une logique non pas de politique participative mais contributive. Notre département a des spécificités, des atouts, des carences qui rendent la déclinaison de la politique de santé unique. L'enjeu majeur est de favoriser l'accès à la santé au plus grand nombre et faciliter l'accès aux soins par une optimisation des moyens et la mobilisation de tous les acteurs.

Pour se faire, en m'appuyant sur le bureau et les présidences des deux commissions, je veux porter à la connaissance des acteurs les informations pour construire la contribution la plus éclairée, agir avec les membres du CTS au sein des deux commissions pour porter la spécificité de notre territoire et contribuer par le biais du CTS à la construction et la déclinaison de la politique de santé.

La composition de notre CTS et son animation doivent nous permettre par la diversité et la richesse qui la composent, de construire un territoire de santé à l'échelle de notre département, fort des moyens qui la composent et conscients des obstacles à lever.

---

#### Contact presse :

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)